

**PREFECTURE DE LA VIENNE**  
**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°2024-DCPPAT/BE-149 en date du 16 juillet 2024, une enquête publique est ouverte pendant **33 jours consécutifs du 09 septembre 2024 (09h00) au 11 octobre 2024 (17h00)**, dans les communes de SAINT-PIERRE DE MAILLE et PLEUMARTIN sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS FERME EOLIENNE DE ST-PIERRE DE MAILLE ENERGIE pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Ferme Eolienne de St-Pierre de Maillé Energie », composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de SAINT-PIERRE DE MAILLE et PLEUMARTIN, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de SAINT-PIERRE DE MAILLE et PLEUMARTIN afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Saint-Pierre de Maillé :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pleumartin :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
- le jeudi de 09h00 à 12h00

Monsieur Jean-Yves BELLIER, retraité de la fonction publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 13 juin 2024, recevra en personne en mairies de SAINT-PIERRE DE MAILLE et PLEUMARTIN les observations du public :

SAINT-PIERRE DE MAILLE :

- Lundi 09 septembre 2024 de 09h00 à 12h00  
- Jeudi 26 septembre 2024 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 11 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

PLEUMARTIN :

- Mardi 17 septembre 2024 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 02 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-PIERRE DE MAILLE – 2 rue du 8 Mai 1945 – 86 260 SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ, siège principal de l'enquête;

**ou**

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **ferme-eolienne-st-pierre-de-maille-energie@mail.registre-numerique.fr**

**ou**

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-numerique.fr/ferme-eolienne-st-pierre-de-maille-energie>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne –

Bureau de l'Environnement et en Mairies de SAINT-PIERRE DE MAILLE et PLEUMARTIN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS FERME EOLIENNE DE ST-PIERRE DE MAILLE ENERGIE - 1 Rue des Arquebusiers -67 000 STRASBOURG  
M. Antoine Boré – antoine.bore@volkswind.com - tél : 05 87 75 01 09